



CHARTRE DES INITIATEURS

ASA - saison 2022 - 2023



Pour les cours je m'engage à :

- Contrôler et enregistrer les présents.
- Préparer le contenu des cours (traçage des voies ou blocs, explications techniques...)
- Animer l'échauffement avant toute séance de grimpe.
- Contrôler le matériel utilisé à chaque séance au début et à la fin des cours.
- Actualiser régulièrement mes connaissances et ma pratique.
- Participer aux réunions de coordination entre initiateurs.

Je suis responsable du matériel sur mon temps d'encadrement :

- Mettre à disposition le matériel du club auprès des grimpeurs (sortir des cordes, prêter des baudriers, des assureurs... si nécessaire).
- S'assurer du rendu de tout ce matériel prêté à la fin de la séance.
- Vérifier le bon rangement du matériel.

Vis-à-vis des pratiquants, je m'engage à :

- Respecter l'esprit du club (convivialité, bienveillance et entraide).
- Evaluer régulièrement les pratiquants en faisant passer les passeports.
- Echanger avec les participants sur leurs attentes.
- Valider les capacités des pratiquants à participer à une sortie falaise.
- Relayer la communication du club auprès des participants : sorties, compétitions, Maine et Loire Trophy, AG, événements du club...
- Encourager les grimpeurs à participer à la vie du club ou/et à l'encadrement.
- En cas d'absence, je préviens la secrétaire du club, j'essaie de trouver un remplaçant et j'en informe les participants du cours.

Droit de l'encadrant :

- L'encadrant se réserve le droit de refuser à son cours tout participant qui ne respecte pas les règles de sécurité et les consignes données.

Je m'engage à mettre en œuvre et à respecter cette charte.

Date, nom et signature :